Formulaire de consentement éclairé

**Vaccination contre le sérotype 8 de la Fièvre Catarrhale Ovine – Consentement éclairé**

Deux vaccins sont autorisés en France pour la vaccination contre le sérotype 8 du virus de la fièvre catarrhale ovine. Un des vaccins est actuellement en rupture, et le seul vaccin disponible ce jour est le vaccin *BTV Pur, suspension injectable pour ovins et bovins*® du laboratoire Boehringer Ingelheim.

Les indications de ce vaccin sont les suivantes : Immunisation active des ovins et des bovins pour prévenir la virémie (en dessous de la limite de détection par la méthode validée RT-PCR à 3,68 log10 copies d’ARN/ml, indiquant l’absence de transmission infectieuse du virus) et réduire les signes cliniques causés par le virus de la Bluetongue sérotypes 1,4 et/ou 8 (combinaison de 2 sérotypes au maximum).

La mise en place de l’immunité a été démontrée 3 semaines après la primovaccination. La durée d’immunité chez les bovins et les ovins est de 1 an après la primovaccination

L’Autorisation de Mise sur le Marché du vaccin BTV Pur 8® a été accordée avec un protocole de primo-vaccination en deux injections espacées de 3 à 4 semaines.

**Le non-respect du protocole vaccinal peut occasionner une diminution significative de l’efficacité de la vaccination.**

Je reconnais avoir été informé par le Dr X qui m’a prescrit le vaccin que l’injection d’une seule dose de vaccin BTV Pur 8® dans le cadre d’un protocole de primo vaccination, peut occasionner une diminution significative de l’efficacité de la vaccination telle qu’elle est indiquée sur le RCP, et notamment affecter la durée d’immunité.

Je reconnais accepter le risque de toute conséquence du non-respect du protocole vaccinal qui m’a été conseillé par le Dr X, et notamment le non-respect d’une primo-vaccination en deux injections espacées de 3 à 4 semaines.

Fait le xxxx, à xxxx.

Signature de l’éleveur.

2 exemplaires. L’original pour le véto.